

ASSEMBLÉE NATIONALE25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 6386

présenté par

M. Huppé, M. Ledoux, Mme Sage, M. El Guerrab, M. Grau, Mme Mirallès, Mme Boyer,
M. Maire, M. Benoit et M. Falorni

ARTICLE 47

Substituer aux mots :

« à la moitié »

les mots :

« au cinquième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement présent vise à limiter l'artificialisation au cinquième de celle constatée aux cours des dix années précédentes afin de porter une ambition plus forte dans la perspective de l'objectif Zéro artificialisation nette.